

Le Billet du président:

Le Conseil fédéral joue un jeu dangereux

En décidant de reporter la votation sur le financement additionnel de l'AI du 17 mai au 27 septembre 2009, le gouvernement fait preuve d'irresponsabilité. En effet, alors que les Chambres fédérales s'étaient entendues sur un mode de financement susceptible de rencontrer la majorité du peuple et des cantons, voilà que le Conseil fédéral prend peur et décide de reporter la votation sur la modification de la Constitution fédérale pour un relèvement temporaire de la TVA afin de garantir un financement digne de ce nom à cette assurance sociale si importante pour notre population. Il justifie sa décision par le fait que le Parlement doit pouvoir, le cas échéant, modifier son projet d'arrêté lors des prochaines sessions.

Ce report est indigne d'un pouvoir qui se veut fort. Cette peur incompréhensible ne se justifie en rien et ne s'explique pas non plus, car jusqu'ici le peuple sait reconnaître et soutenir les causes indispensables au bien commun. En repoussant cette votation, le gouvernement a créé une grande confusion dans ce dossier. Il s'accommode de l'éclatement d'un compromis minimal bricolé à grand-peine et de la poursuite du pillage de l'AVS, car, rappelons-le, le financement de l'AI est actuellement pris en compte par le fonds de l'AVS. Plus les déficits dans l'AI s'accumulent, plus l'AVS est précarisée.

L'AI, souffre-douleur de la politique sociale

Pratiquement depuis sa création, l'AI souffre d'un financement insuffisant. Les politiciens ont du mal à doter cette assurance sociale de structures qui fonctionnent ainsi que de moyens suffisants. Après une légère augmentation des cotisations dans les années 1990 et le transfert en deux fois de capitaux des assurances perte de gain (APG), les déficits annuels se sont accumulés créant d'importantes dettes qui atteignent dorénavant pas loin de 13 milliards de francs. Pourtant, il suffirait d'augmenter à temps les cotisations d'employeurs et d'employés pour remettre l'AI d'aplomb. Ce ne sont pourtant pas les tentatives qui ont manqué. La dernière d'entre elles date de 2004 où une modification de la Constitution prévoyant un relèvement de la TVA en faveur de l'AVS et de l'AI a été rejetée par le peuple.

Un compromis minimum

Devant l'accumulation des déficits annuels créant, à la longue, une dette insupportable pour la pérennité de l'AVS, le Parlement,

après de longues années de tergiversations, s'est enfin mis d'accord sur un compromis. Celui-ci prévoit un relèvement de 0,4 % de la TVA sur sept ans, combiné avec la création d'un fonds séparé pour l'AI. Ce fonds serait alimenté par un transfert de 5 milliards de francs du fonds de l'AVS à titre d'aide au démarrage. La dette accumulée serait reprise par le fonds de l'AI et inscrite au passif de ce fonds. Il n'y aurait donc pas de désendettement, mais la Confédération reprendrait néanmoins les intérêts débiteurs.

Ce compromis a été accepté par l'ensemble des partis politiques, à l'exception de l'UDC qui, de toute façon, est opposée à ce que l'AI dispose de plus de moyens, car elle prétend qu'il est possible d'assainir l'AI en faisant des économies. Une telle attitude n'est rien d'autre que de la mauvaise foi.

Un pas dans la bonne direction

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Conseil national veut soumettre au peuple au mois de septembre l'augmentation limitée dans le temps de la TVA pour l'AI. Créer un climat de sécurité et de stabilité dans les assurances sociales est une tâche primordiale et encore plus en période économique difficile. Le financement additionnel de l'AI en fait partie afin de stopper l'accumulation de dettes supplémentaires. La confiance que peut avoir la population dans la stabilité du système de sécurité sociale est bien plus importante pour la consommation et la conjoncture que l'augmentation limitée dans le temps de 0,4 % de TVA.

Même si le fait d'augmenter la TVA au début d'une récession économique est un exercice périlleux - il faut une majorité du peuple et des cantons - le temps presse. Il n'y a rien d'autre à faire maintenant que de convaincre la population, par le biais d'une vaste alliance, regroupant le Conseil fédéral, les partis politiques, les syndicats et les associations, de l'absolue nécessité d'un relèvement limité dans le temps de la TVA. L'attitude frileuse du Conseil fédéral dans ce dossier n'a certes pas aidé à la création de cette alliance, mais la sauvegarde de la sécurité sociale dans ce pays est à ce prix.

Michel Pillonel, président central

Sous ce sigle se cache une communauté de travail de 6 associations fribourgeoises actives dans la défense et la promotion des intérêts des personnes âgées du canton de Fribourg. Elle réunit des personnes et institutions en contact quotidien avec la population âgée, fragilisée et dépendante du canton. Le but de cette alliance est de participer activement à l'élaboration d'une politique cantonale globale, cohérente et efficace de la personne âgée à partir des besoins et ressources des personnes âgées et de la société.

La communauté a vu le jour en prévision de la future politique cantonale de la personne âgée que l'Etat souhaite mettre sur pied durant ces prochaines années. La communauté se veut être l'interlocuteur privilégié et incontournable des instances cantonales et des communes dans la mise sur pied de cette politique. Par des prises de position régulières, elle se veut également être une source d'informations pour tous les partenaires dans cette politique. Elle vulgarise et analyse les informations sur les questions liées à la vieillesse d'une manière neutre et dénuée de tous intérêts économiques prépondérants. Enfin, la communauté souhaite fonctionner comme le vecteur des besoins réels des personnes âgées.

Font partie de FRI-Age/Alter les organisations suivantes: Pro Senectute Fribourg, la Fédération fribourgeoise des retraités, La Croix-Rouge fribourgeoise, l'Association Alzheimer section Fribourg, l'Association fribourgeoise d'aide et de soins à domicile (AFAS) et l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (AFIPA).

La communauté n'a pas de structure juridique; elle s'est donné un règlement de fonctionnement. Pour étayer ses réflexions et revendications, elle invitera les experts fribourgeois et autres spécialistes des questions liées au vieillissement de la population (gériatres, médecins, psychologues, démographes, architectes et urbanistes, sociologues, etc.).

Nous demanderons que la future politique cantonale de la personne âgée concrétise ses vues dans les domaines suivants: Santé/Aide sociale (accès à l'information sur l'offre de prestations et de services, prévention, soutien aux aidants non professionnels, soutien à la prise en charge à domicile, développement des soins palliatifs, développement de l'offre pour les personnes atteintes de démence, pallier la pénurie de médecins de premier recours). Habitat, urbanisme et mobilité (transports publics, infrastructures, échanges intergénérationnels, aménagement des quartiers), Domaine social et participation (promotion du bénévolat, développement des compétences, encouragement des politiques communales, âge et migration). Nous participerons ainsi d'une manière groupée et coordonnée au grand chantier que sera la mise en place d'une politique de la personne âgée dont la réalisation devrait être chose faite en 2012, si certains moulins ne moulent pas trop lentement.

Michel Studer, président de la Fédération fribourgeoise des retraités

Aspirations économiques et sociales des aîné-e-s transmises aux autorités vaudoises

Le 19 janvier 2009, une rencontre des organisations/associations vaudoises en lien avec les personnes retraitées a eu lieu avec le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, chef du département de la santé et de l'action sociale. Cette première séance a été fructueuse. Elle a réuni quelques importantes associations, dont le Mouvement des aîné-e-s, Agora (plate-forme vaudoise d'échange et de partage pour les personnes âgées), l'Association Alzheimer, Pro Senectute et l'AVIVO Vaud. Chaque association avait la possibilité d'exposer les problèmes rencontrés par les aîné-e-s.

Points discutés

La Fédération vaudoise des retraité-e-s a proposé 5 points qui ont figuré à l'ordre du jour qui en contenait au total 8. Mentionnons les questions qui ont provoqué d'intéressantes discussions:

- absence de co-décision des retraité-e-s dans les conseils de fondation des caisses de pension publiques ou parapubliques,
- limite d'âge: suppression des restrictions visant à interdire aux personnes de plus de 65 ans de siéger dans des commissions extra-parlementaires ou, par exemple, en qualité d'assesseur pour la Justice de paix (activité accessoire de quelques heures par mois) ainsi qu'à titre d'assesseur au Tribunal des Baux.
A cet égard, rappelons le cadre constitutionnel de l'interdiction de discrimination pour raison d'âge clairement fixé à l'article 8 de la Constitution fédérale.
- les barrières architecturales: le piéton âgé est confronté à encore trop de barrières, par exemple: manque de rues piétonnes, d'éclairage ou encore absence d'espace et de moyens de repos. La législation vaudoise sur l'aménage-

ment du territoire et les constructions contient déjà quelques dispositions non contraignantes et devrait être réactualisée en tenant de plus en plus compte des besoins des personnes âgées. Notons que l'AVIVO a aussi engagé une profonde réflexion sur cette problématique.

Des questions concernant la différence de revenus disponibles des retraités ayant des petits revenus (entre bénéficiaires PC et les autres) ainsi que l'influence d'un 2^{ème} pilier modeste mais ne permettant pas de bénéficier d'une rente AVS complémentaire ont également été discutées.

En guise de conclusion provisoire

Une deuxième rencontre est d'ores et déjà prévue en octobre prochain. Dès lors et dans un premier temps, à nous d'interroger les membres des conseils de fondation de la caisse de pension de l'Etat de Vaud et de la Caisse intercommunale de

prévoyance (CIP) en vue de discuter avec eux de l'incorporation des personnes retraitées dans le quota des employés face aux employeurs.

Par ailleurs, il est opportun d'interroger le service de législation du canton en vue d'épurer les lois et règlements vaudois au sujet de la limite d'âge, démarche conforme aux directives du Conseil suisse des aînés qui dénonce toute tentative visant à mettre en place une "guillotine des âges".

Une forte impulsion est ainsi donnée à nos demandes. Un champ d'action s'ouvre. A nous d'y répondre conformément aux objectifs de notre Fédération qui visent une meilleure insertion des retraité-e-s dans la vie au quotidien qu'il s'agisse d'activités publiques, économiques, culturelles ou sociales.

Christiane Layaz-Rochat,
présidente de la Fédération vaudoise des retraité-e-s

La Fédération valaisanne des retraités : perspective 2009

L'année 2009 est une année marquante dans les activités de notre Fédération. Lors de son Assemblée générale, les responsables actuels proposent des modifications statutaires qui, d'une part, intègrent les expériences faites jusqu'à ce jour et, d'autre part, ouvrent des collaborations plus étroites entre les instances cantonales se préoccupant des retraités.

En effet, pour défendre les intérêts moraux, culturels, sociaux et économiques des personnes âgées (art. 3, But), il faut des moyens adéquats. Ces moyens, tous utilisés actuellement, seront décrits dans un article 4 (nouveau) comme suit:

- l'organisation de sessions régulières du Parlement des Aînés et d'autres manifestations à l'intention des aînés, comme la Landsgemeinde,
- la création de réseaux de collaboration avec les instances régionales et nationales poursuivant des objectifs similaires,
- la représentation des retraités dans des organisations et commissions cantonales et fédérales,
- la prise de position lors de consultations cantonales et fédérales,
- le soutien éventuel à des initiatives populaires ou à des référendums,
- la publication d'un bulletin d'information à l'intention des retraités.

Le Bureau de la Fédération et le Comité cantonal s'emploient à mettre en oeuvre plus particulièrement une collaboration élargie avec ses associations membres en siégeant au moins

2 fois par année (1 fois actuellement) pour discuter des problèmes du moment et en développant des commissions de travail faisant participer un cercle plus large de membres.

La Commission "Presse" existante devrait, en plus de l'édition du Trait d'Union, assurer une collaboration plus étroite avec les média du canton pour faire paraître régulièrement des informations dans une page spécialement destinée aux anciens dans le Nouvelliste et le Walliser Bote et participer à des émissions particulières de radios et télévisions locales. Le Trait d'Union devrait pouvoir échanger des informations avec les bulletins des associations membres.

La Commission "Santé et Affaires sociales" prendra le relais de la Commission des Aînés pour préparer les prises de position de la Fédération lors des procédures de consultation cantonales et pour examiner le développement de la politique sociale envers les aînés et permettre ainsi d'anticiper les réflexions et les déterminations de la Fédération à travers le Parlement des Aînés, la Landsgemeinde ou d'autres manifestations comme, par exemple, des cycles de conférences spécifiques.

Enfin, la Fédération verra le renouvellement des mandats de ses responsables, aussi bien siégeant au Bureau qu'au Comité cantonal.

Un nouvel élan interviendra dès l'Assemblée générale fixée au 14 mai 2009 à Sierre pour encore renforcer l'action de la Fédération valaisanne des retraités au profit de ses membres.

Jean-Pierre Salamin, président de la Fédération valaisanne des retraités

Prendre une leçon de l'histoire

La crise: c'est le mot qui est revenu le plus souvent depuis plusieurs mois et que nous entendrons encore à l'avenir. Selon les experts, cette souffrance sera longue et douloureuse pour tout le monde. La situation est grave parce que nous sommes en présence de deux manquements: la carence financière et la perte de la morale.

Pour remonter la pente, il faudra savoir accepter des changements, mais ce sera pénible. En fait, les principales causes de cette époque désastreuse résident dans la voracité et la corruption de l'être humain et dans l'absence de la morale en matière économique. Il faut maintenant faire preuve de solidarité. Des organisations internationales, les banques centrales et les gouvernements ont pris des mesures pour secourir le secteur financier et l'économie réelle. Le plus important sera l'aide aux familles et aux petites et moyennes entreprises: La consommation sera soutenue et les places de travail seront

sauvegardées. Les résultats des interventions ne doivent pas se faire attendre trop longtemps. Le rôle des cantons et des communes sera également déterminant.

Toutefois, l'esprit de la politique ne semble pas évident, alors que le peuple s'attend à des actions concrètes pour contrer les points faibles de la société.

David Bosshard de l'Institut Gottlieb Duttweiler conclut comme suit son interview dans CASH du 30 décembre 2008 sur la crise financière et économique actuelle: "Economistes et politiciens devraient, d'urgence, prendre une leçon de l'histoire".

Giacomo Falconi, Castel S. Pietro, président cantonal de l'AAPI-OCST, Associazione Anziani Pensionati Invalidi dell'Organizzazione Cristiano-Sociale

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réduction du taux de conversion dans le 2^{ème} pilier

La Fédération suisse des retraités soutient le référendum

Le comité central de la Fédération suisse des retraités (FSR) est choqué par la nouvelle réduction de 6,8 % à 6,4 % en 2015 du taux de conversion dans le 2^{ème} pilier. La FSR appelle ses membres à soutenir le référendum et à prendre une part active dans la campagne qui suivra son dépôt. Les futures rentes, et principalement les plus basses, subiront ainsi une baisse de plus de 10 %. Nombre de futurs rentiers se verront contraints de faire appel à l'aide publique pour nouer les deux bouts.

Pour la seconde fois en 5 ans, le Conseil fédéral, suivi du Parlement, a décidé d'un nouvel abaissement du taux de conversion dans le 2^{ème} pilier. Ils invoquent à nouveau des considérations d'ordre démographique pour justifier leur décision. Or, ces arguments avaient déjà été servis pour justifier la première réduction du taux de conversion de 7,05 pour les hommes et 7,1 pour les femmes à 6,8 %. Les autorités remettent donc une couche en se servant à nouveau du prolongement de l'espérance de vie pour arriver à leurs fins. Ils prennent prétexte des effets de la crise financière mondiale pour appuyer leur décision. Toutefois et sans minimiser cette crise, tout le monde sait qu'en matière de prévoyance professionnelle, les prévisions se font à long terme. Pourtant, c'est à la panique que le gouvernement et le Parlement ont finalement cédé. Cette décision est d'autant plus rageante qu'elle répond à une précipitation provoquée par l'arro-

gance des assureurs privés qui auraient voulu une réduction encore plus importante.

Certes, les membres de nos associations ne sont pas directement touchés par cette nouvelle réduction, puisque les rentes actuelles sont garanties pour l'instant, mais il nous importe de manifester massivement notre soutien aux actifs et démentir ainsi la notion de fossé intergénérationnel que l'on nous oppose de plus en plus souvent.

Pour de plus amples informations:

Michel Pillonel, président central de la FSR,
tél. 026 663 21 42,

Maurice Progin, président de la Commission
"Sécurité sociale" de la FSR, tél. 026 475 27 22.